



Image d'illustration - freepik.com

6 Expertises privées

Expertises réglementaires et environnementales

Ces expertises permettent d'apporter des réponses à des situations complexes, notamment dans le domaine de l'environnement.

ALT Corporation met ses compétences au service des particuliers, d'entreprises et de collectivités sur des sujets **agronomiques, phytosanitaires et environnementaux**.

Ces interventions nécessitent la mobilisation de **connaissances pointues dans la réglementation et les diagnostics environnementaux**.



Image d'illustration - freepik.com

Chaque mission vise à apporter des réponses techniques et documentées avec preuves à caractère juridique, pour éclairer la prise de décision sur le dossier.

Nous accompagnons également nos clients dans **l'identification des points de contrôle** indispensables à la réception de chantier. Cette procédure permet de garantir que les aménagements réalisés respectent les engagements contractuels, mais aussi les exigences environnementales.

Notre expert Adrien LE TALLEC jure d'exercer sa profession avec honneur, dignité, indépendance et probité et de se conformer en toute occasion aux lois et règlements de sa profession.

Expertise amiable contradictoire

Ces expertises peuvent également prendre la forme **d'interventions amiables ou contradictoires**, toujours en lien avec les obligations réglementaires et la cohérence entre le droit privé et le droit public en matière environnementale.

LABOSOL, laboratoire d'analyses agronomiques

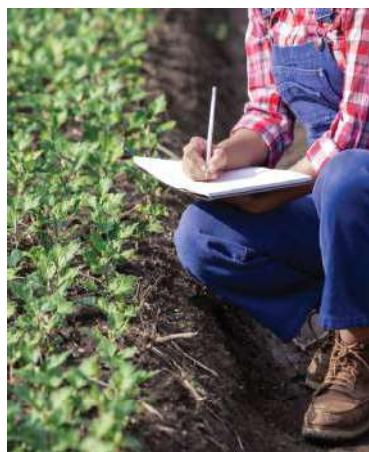


Image d'illustration - freepik.com

Labosol est un laboratoire d'analyses agronomiques (sol, eau, substrat, compost, plante...) créé en 2002 par Catherine et Pierre Roussel et appartenant aujourd'hui au groupe Labosport.

Labosol est un laboratoire à taille humaine en lien permanent avec ses clients. Son organisation lui permet une forte réactivité et une adaptabilité aux besoins spécifiques de ses clients.

Sources : <https://labosol.fr/>

Notre expert peut intervenir dans les cas suivants :

- Pollution des sols ou suspicion de contamination.
- Infiltrations d'eau.
- Identification d'agents pathogènes et de ravageurs sur les végétaux.
- Protection juridique d'arbres, notamment dans le cadre de conflits ou de projets d'aménagement.
- Réalisation de contrats ORE (Obligation Réelle Environnementale) pour formaliser la préservation de zones sensibles.
- Études liées à des constructions et aménagements paysagers.
- Suivi d'arrosage automatique et gestion raisonnée de l'eau.